

MAIN ESTIMATES

SUPPLEMENT

2021-2022

**Manitoba Agriculture and
Resource Development**

BUDGET

COMPLÉMENTAIRE

2021-2022

**Ministère de l'Agriculture
et du Développement des
ressources**

Message du Ministre et Sommaire executive

Agriculture et Développement des ressources Manitoba se positionne comme un ministère unique procurant une approche intégrée pour développer durablement l'agriculture et les ressources naturelles. Nous sommes résolus à faire du Manitoba un lieu où la population et les paysages s'épanouissent dans une économie florissante. Pour réaliser sa mission et sa vision, le ministère veut mettre l'accent sur la terre et les clients de nos industries respectives afin d'atteindre le potentiel de production de nos ressources provinciales dont profiteront les Manitobains. Nous allons plus particulièrement soutenir l'investissement, la création d'emplois et le développement économique dans la province et faire du Manitoba l'un des principaux fournisseurs de protéines végétales et animales et d'autres produits agroalimentaires. Nous allons améliorer la gestion des terres domaniales agricoles et des ressources naturelles, et remettre en état les terres affectées par le développement. Nous allons protéger la santé humaine, les propriétés et les écosystèmes (plantes, animaux et paysages) et améliorer la santé de l'environnement et des bassins hydrographiques à l'échelle locale. Nous allons créer des programmes et des produits afin de gérer les risques, en particulier ceux liés aux phénomènes extrêmes. Nous offrirons également un accès pratique à nos programmes et services axés sur le client et moderniserons notre prestation de services afin d'améliorer l'expérience des clients.

Ce document est produit par Agriculture et Développement des ressources Manitoba en complément du format imprimé de son Budget des dépenses. Ces renseignements supplémentaires aideront les députés pendant leur examen du Budget des dépenses du ministère.

Le document donne un aperçu des priorités, des objectifs, ainsi que des renseignements sur les programmes et les finances, y compris les besoins en personnel et le détail des dépenses. La partie sur les programmes et les finances est organisée en fonction des affectations budgétaires principales existantes, afin de permettre un renvoi facile au format imprimé du Budget des dépenses. Le document fournit également des analyses des principaux risques et des stratégies d'atténuation. Une liste des responsabilités législatives et un glossaire des termes normalisés se trouvent à la fin du document.

Les tableaux de bord équilibrés récemment mis en place dans l'ensemble du gouvernement du Manitoba contribuent à l'amélioration des activités en renforçant la transparence, le sentiment d'urgence, l'uniformité et la reddition de comptes. Ils ont été ajoutés au supplément révisé pour définir les grandes priorités de chaque ministère et les mesures de rendement correspondantes.

Le supplément a été revu de manière à servir de plan d'activités axé sur les priorités stratégiques. Les ministères peuvent prendre des mesures pour créer un plan de fonctionnement décrivant la façon dont ils adapteront leurs activités courantes à ces priorités. Les mesures de rendement de ces activités seront publiées à la fin de l'exercice dans le rapport annuel du ministère.

M. Blaine Pedersen
Original signé par

Ministre de l'Agriculture et du Développement des ressources

Table of Contents

Description du ministère	1
Structure Organisationnelle	2
Schéma Stratégique	3
Priorités et objectifs stratégiques.....	4
Dotation en Personel	8
Sommaire des postes budgétaires et charges.....	9
Ventilation des Dépenses.....	10
Résumé des investissements en immobilisations et des prêts.....	11
Renseignements sur les programmes et le budget de fonctionnement – Partie A.....	12
Analyse des risques.....	19
Annexes.....	20
Responsabilités du ministre de l'Agriculture et du Développement des ressources du Manitoba.....	20
Glossaire	22

Description du ministère

Vision

Le Manitoba, un lieu où la population et les paysages s'épanouissent dans une économie florissante.

Mission

Un ministère unique procurant une approche intégrée pour développer durablement l'agriculture et les ressources naturelles.

Valeurs

- nous attachons de l'importance à une gestion et un développement durables et responsables des ressources;
- nous attachons de l'importance à la confiance du public;
- nous attachons de l'importance à la participation des Autochtones à la gestion et au développement des ressources;
- nous attachons de l'importance à l'expertise, l'expérience et le leadership de chacun;
- nous attachons de l'importance à une prise de décision fondée sur des faits probants et des connaissances scientifiques;
- nous attachons de l'importance au travail en partenariat pour trouver des solutions aux défis de politique publique;
- nous attachons de l'importance à l'innovation, la croissance et l'amélioration continue;
- nous attachons de l'importance à une communication ouverte et transparente;
- nous attachons de l'importance à une économie florissante ouvrant la voie à une qualité de vie saine.

Structure Organisationnelle

Agriculture et Développement des ressources Manitoba

(Structure organisationnelle du ministère au 1^{er} avril 2021)

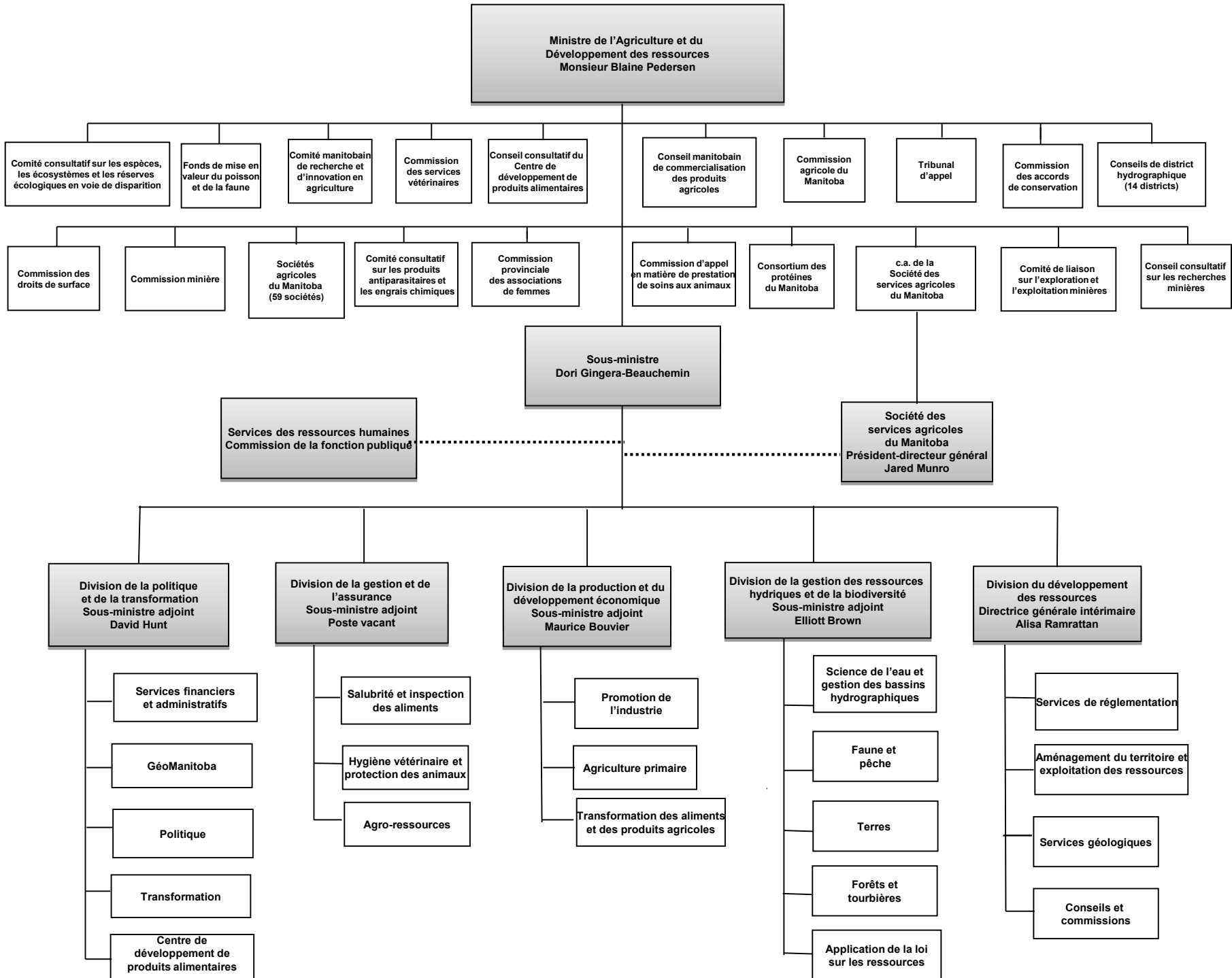
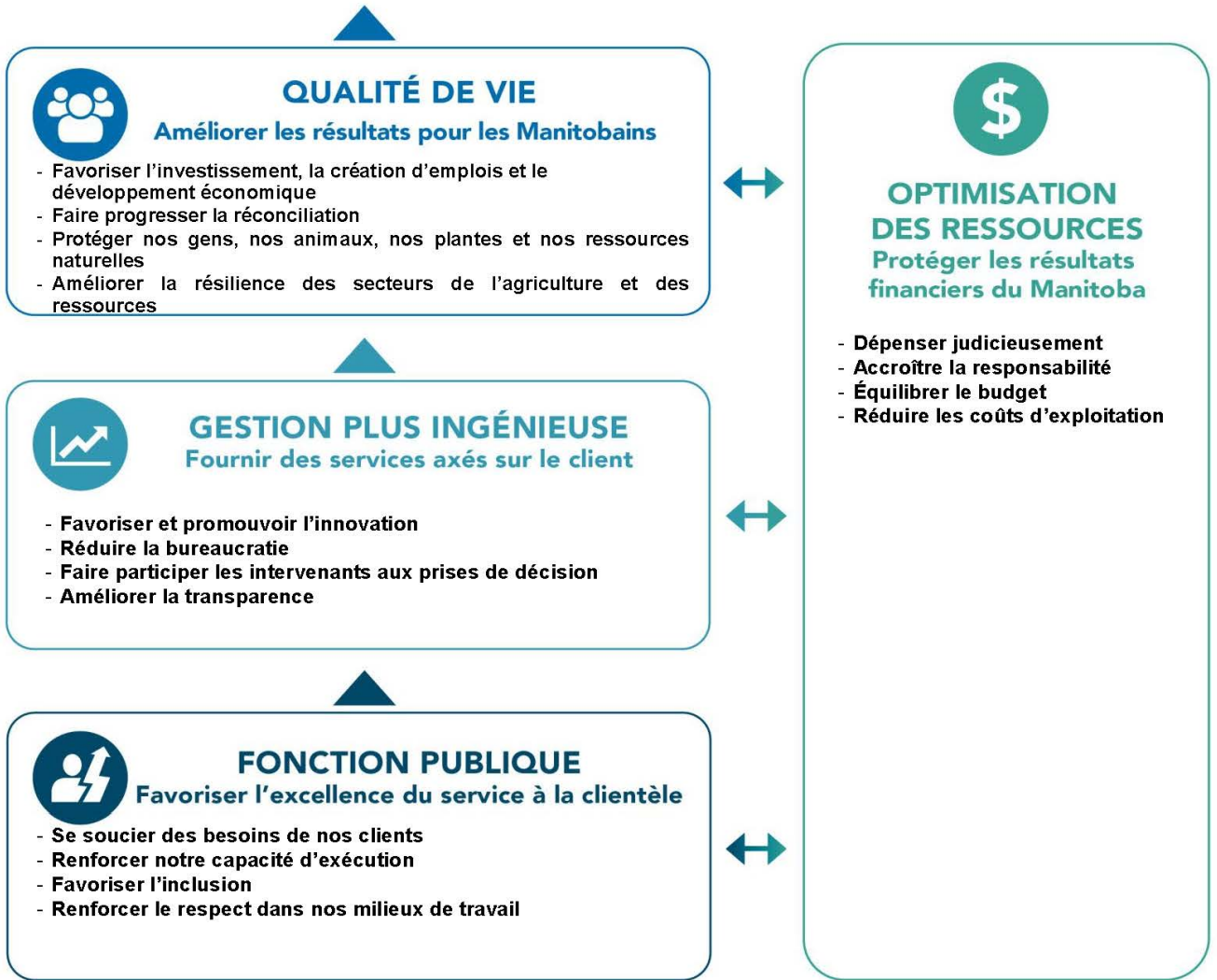


Schéma stratégique

Ministère de l'Agriculture et du Développement des ressources



Priorités et objectifs stratégiques

Objectif du Manitoba : Faire progresser la réconciliation

Objectif ministériel : Faire progresser la réconciliation

Mesure de la performance

- Obligation légale de la Couronne de consulter. La consultation des peuples autochtones comprend les initiatives ministérielles suivantes : protocole de développement minier entre le Manitoba et les Premières Nations; aménagement forestier dirigé par les Autochtones; Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune; transfert de terres de la Couronne aux Autochtones.

Objectif du Manitoba : Assurer la durabilité de l'environnement naturel exceptionnel du Manitoba

Objectif ministériel : Protéger nos gens, nos animaux, nos plantes et nos ressources naturelles

Mesure de la performance

- Émissions de gaz à effet de serre associées à l'agriculture et aux ressources naturelles. Selon le Rapport d'inventaire national, cela comprend les émissions provenant de l'énergie consommée pour le raffinage du pétrole, l'extraction du pétrole et du gaz, l'exploitation minière, l'agriculture et la foresterie; de l'énergie consommée pour l'agriculture hors route et le transport forestier et par pipeline; des sources fugitives issues de l'extraction du charbon, du pétrole et du gaz naturel; et des procédés industriels liés aux produits minéraux et à l'agriculture.
- Qualité de l'eau. L'indice de la qualité de l'eau, variant de 0 à 100, est basé sur une combinaison de trois facteurs, notamment le nombre de variables dont les objectifs ne sont pas atteints (portée), la fréquence à laquelle les objectifs ne sont pas atteints (fréquence) et le taux de non-atteinte des objectifs (amplitude).

Objectif du Manitoba : Encourager les investissements privés pour favoriser la croissance économique

Objectif ministériel : Favoriser l'investissement, la création d'emplois et le développement économique

Mesure de la performance

- Investissements de capitaux du secteur privé dans l'agriculture et les ressources naturelles. Les investissements de capitaux sont des dépenses réelles effectuées par les entreprises ou le gouvernement pour les machines, les équipements, les bâtiments, les infrastructures et d'autres biens. Ils peuvent comprendre des intentions d'investissement pour l'année à venir.
- Emplois dans l'agriculture et les ressources naturelles. Le total des emplois dans les secteurs de l'agriculture et de la mise en valeur des ressources au Manitoba comprend les emplois liés à

l'agriculture, la fabrication de produits alimentaires et de boissons, la foresterie, la pêche, la chasse et le piégeage, l'extraction de pétrole et de gaz, l'extraction minière et la première transformation des métaux.

- Produit intérieur brut réel dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles. Le PIB réel est déterminé en additionnant la valeur de tous les biens et services dans les secteurs de l'agriculture et des ressources, en utilisant les méthodes des dépenses, des revenus et de la valeur ajoutée.

Objectif ministériel : Accroître la résilience

Mesure de la performance

- Entrées et sorties des entreprises des secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles. Le rapport entre les entrées et les sorties des entreprises sert à mesurer la performance des entrées des entreprises du secteur privé relativement aux sorties des secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles du Manitoba.

Objectif du Manitoba : Favoriser et promouvoir l'innovation

Objectif ministériel : Favoriser et promouvoir l'innovation

Mesure de la performance

- Nouvelles approches de prestation des services. Cette mesure représente le nombre total de soumissions au Fonds des idées et d'idées brillantes mises en œuvre.

Objectif du Manitoba : Réduire la bureaucratie

Objectif ministériel : Réduire la bureaucratie

Mesure de la performance

- Réduction des exigences réglementaires. Cette mesure représente le nombre d'exigences réglementaires éliminées, exprimé en pourcentage du nombre d'exigences réglementaires ministérielles réduites divisé par le nombre total d'exigences réglementaires ministérielles.

Objectif du Manitoba : Faire participer les Manitobains à la prise de décisions

Objectif ministériel : Faire participer les intervenants à la prise de décisions

Mesure de la performance

- Participation du public et du secteur privé. Cette mesure représente le nombre total de projets de participation du public, selon l'outil de suivi de la participation du ministère.

Objectif du Manitoba : Transparence

Objectif ministériel : Accroître la transparence

Mesure de la performance

- Divulcation proactive. Le ministère assure le suivi des demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, dont le nombre total de jours nécessaires pour traiter une demande en vertu de la Loi et le nombre de demandes traitées dans les délais prévus (c.-à-d. dans les 30 jours prévus par la Loi ou la période de prolongation approuvée). Cette mesure utilise le taux de demandes traitées dans les délais prévus, qui est établi en divisant le nombre de demandes traitées dans les délais prévus par le nombre total de demandes traitées au cours de l'année.

Objectif du Manitoba : Améliorer les services aux citoyens

Objectif ministériel : Se soucier des besoins de nos clients

Mesure de la performance

- Relations avec les clients. Cette mesure tient compte du nombre de contacts avec les clients, y compris les visites de sites Web, les abonnements à un bulletin d'information et les échanges sur Twitter.

Objectif du Manitoba : Renforcer notre capacité d'exécution

Objectif ministériel : Renforcer notre capacité d'exécution

Mesure de la performance

- Indice de capacité. Cette mesure est déterminée en calculant la moyenne des pourcentages de réponses positives aux questions du sondage auprès des employés leur demandant s'ils bénéficient d'un soutien au travail leur permettant de s'acquitter de leurs tâches de leur mieux et si leur ministère appuie leur apprentissage et leur perfectionnement professionnels.

Objectif du Manitoba : Favoriser l'inclusion

Objectif ministériel : Favoriser l'inclusion

Mesure de la performance

- Indice de diversité et d'inclusion. Cette mesure est représentée par les pourcentages de réponses positives à la question du sondage auprès des employés leur demandant s'ils se sentent inclus dans leur milieu de travail.

Objectif du Manitoba : Renforcer le respect dans nos milieux de travail

Objectif ministériel : Renforcer le respect dans nos milieux de travail

Mesure de la performance

- Indice de respect en milieu de travail. Cette mesure est déterminée en calculant la moyenne des pourcentages de réponses positives aux questions du sondage auprès des employés leur demandant s'ils se font traiter avec respect au travail et si le gouvernement du Manitoba leur donne accès à des ressources et à un soutien sur le respect en milieu de travail.

Objectif du Manitoba : Dépenser judicieusement

Objectif ministériel : Dépenser judicieusement

Mesure de la performance

- Respecter le budget d'immobilisations alloué. Cette mesure rend compte des dépenses réelles en immobilisations, publiées dans les comptes publics ou les rapports annuels, en regard du budget d'immobilisations publié.

Objectif ministériel : Accroître la responsabilisation

Mesure de la performance

- Examen des programmes et des services. Cette mesure représente le nombre total d'exams de programmes et de services qui ont été réalisés.

Objectif ministériel : Équilibrer le budget

Mesure de la performance

- Respecter le budget de fonctionnement alloué. Cette mesure rend compte des dépenses de fonctionnement réelles, publiées dans les comptes publics ou les rapports annuels, en regard du budget de fonctionnement publié.

Objectif ministériel : Réduire les coûts de fonctionnement

Mesure de la performance

- Réduction du papier. Cette mesure représente la réduction en pourcentage du nombre de paquets de papier consommés annuellement par le ministère.

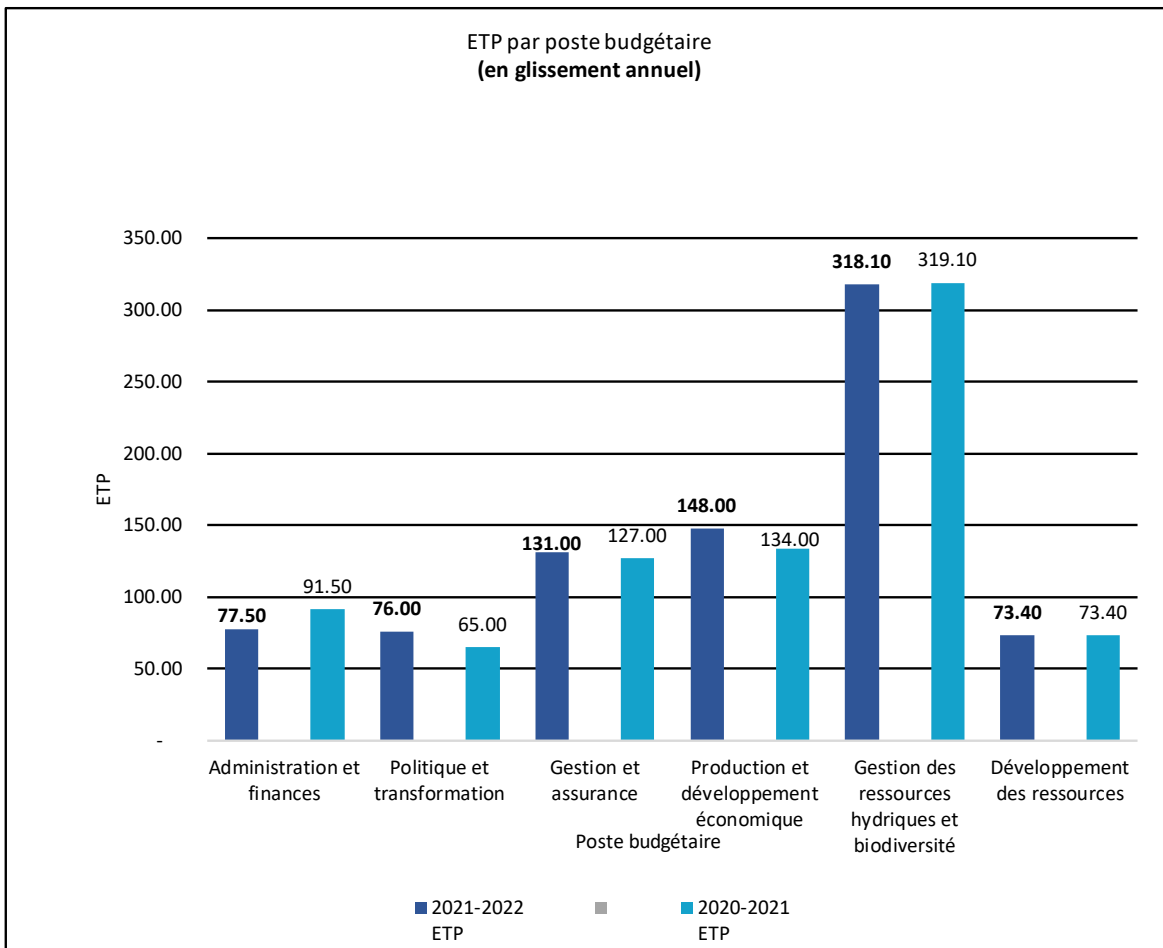
Dotation en Personnel

Équivalent temps plein (ETP) par poste budgétaire

Agriculture et Développement des ressources

	2021-2022	2020-2021
	ETP	ETP
Administration et finances	77.50	91.50
Politique et transformation	76.00	65.00
Gestion et assurance	131.00	127.00
Production et développement économique	148.00	134.00
Gestion des ressources hydriques et biodiversité	318.10	319.10
Développement des ressources	73.40	73.40
	824.00 ^[1]	810.00

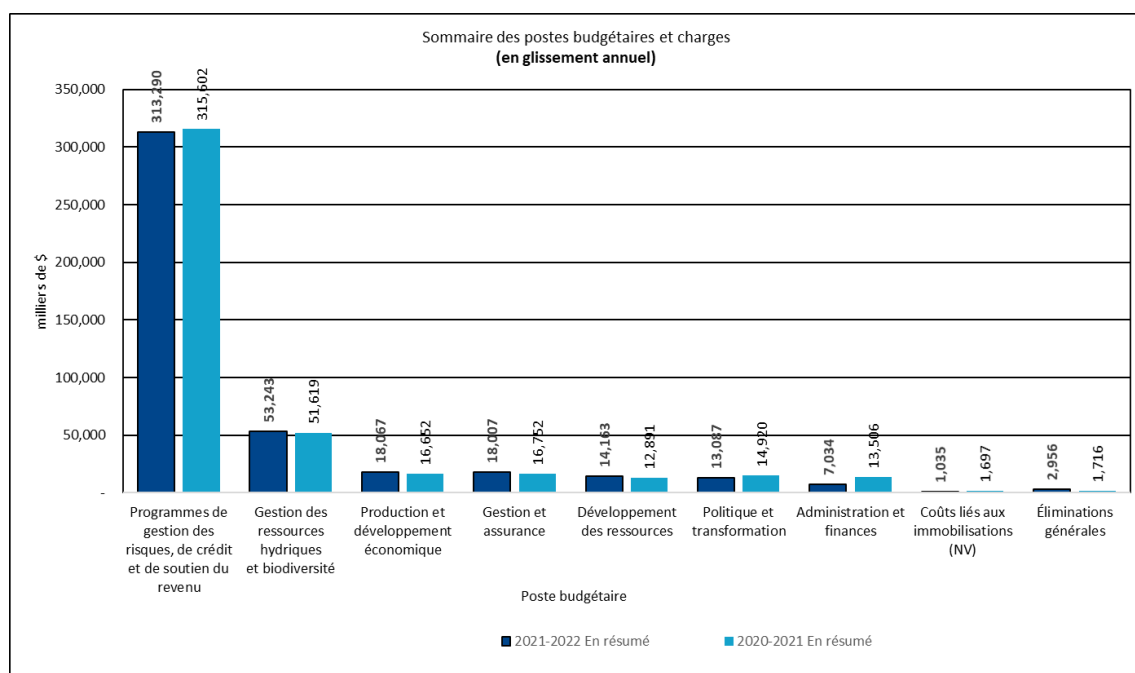
[1] L'écart s'explique par la conversion du Centre de développement de produits alimentaires, auparavant un organisme de service spécial, en une section du Ministère.



Sommaire des postes budgétaires et charges

Agriculture et Développement des ressources

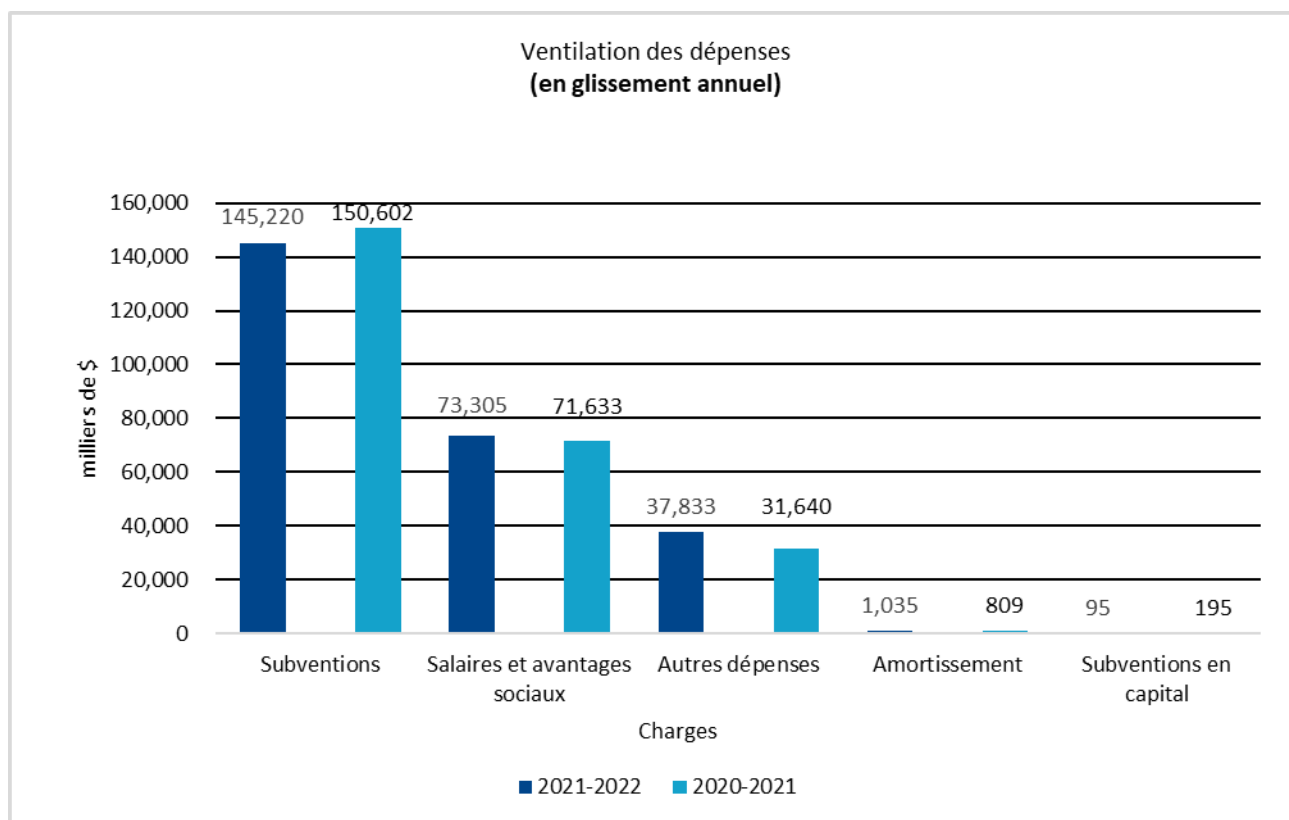
	Partie A – Fonctionnement	Autres entités comptables	Consolidation et autres ajustements	2021-2022 En résumé	2020-2021 En résumé
Administration et finances	7,034	-	-	7,034	13,506
Politique et transformation	13,087	-	-	13,087	14,920
Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu	132,852	331,613	(151,175)	313,290	315,602
Gestion et assurance	18,007	-	-	18,007	16,752
Production et développement économique	18,067	-	-	18,067	16,652
Gestion des ressources hydriques et biodiversité	53,243	-	-	53,243	51,619
Développement des ressources	14,163	-	-	14,163	12,891
Coûts liés aux immobilisations (NV)	1,035	-	-	1,035	1,697
Éliminations générales	-	-	2,956	2,956	1,716
	257,488	331,613	(148,219)	440,882	445,355



Ventilation des Dépenses

Agriculture et Développement des ressources

	2021-2022 milliers de \$	2020-2021 milliers de \$
Salaires et avantages sociaux	73,305	71,633
Autres dépenses	37,833	31,640
Subventions	145,220	150,602
Subventions en capital	95	195
Amortissement	1,035	809
	257,488	254,879



Résumé des investissements en immobilisations et des prêts

	Partie B – Investissements en immobilisations	Partie C – Prêts et garanties	Partie D – Investissements en immobilisations d'autres entités comptables
Actif général	950	-	-
Société des services agricoles du Manitoba	-	243,100	-
Programme de lots pour chalets	-	-	-
	<u>950</u>	<u>243,100</u>	<u>-</u>

Récapitulatif des programmes et activités financières – Partie A

Agriculture et Développement des ressources

2021-2022
milliers de \$

2020-2021
milliers de \$

Administration et finances (03.1)

Planification, direction et fonction de contrôle, au niveau exécutif, des politiques, des programmes et des ressources du ministère.

Sous-crédits

Traitement du ministre	42	42
Haute direction	863	857
Services financiers et administratifs	3,694	3,904
GéoManitoba	2,435	1,767
	<u>7,034</u>	<u>6,570</u>

Ventilation des dépenses

Salaires et avantages sociaux	5,770	6,725
Autres dépenses	1,264	(155)
	<u>7,034</u> ^[1]	<u>6,570</u>

[1] L'écart reflète le nouveau modèle de prestation de service au sein du ministère.

2021-2022	2020-2021
milliers de \$	milliers de \$

Division de la politique et de la transformation (03.2)

Direction de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et de politiques favorisant un environnement propice à la compétitivité, à l'adaptabilité et à la durabilité des secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles du Manitoba.

Sous-crédits

Politique	6,901	5,247
Transformation	3,186	3,190
Centre de développement de produits alimentaires	-	2,020
Centre d'innovation pour les grains	3,000	3,000
	13,087	13,457

Ventilation des dépenses

Salaires et avantages sociaux	6,698	5,990
Autres dépenses	2,224	1,282
Subventions	4,165	6,185
	13,087 ^[1]	13,457

[1] L'écart s'explique par la conversion du Centre de développement de produits alimentaires, auparavant un organisme de service spécial, en une section du Ministère.

2021-2022	2020-2021
milliers de \$	milliers de \$

Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu (03.3)

Société des services agricoles du Manitoba : favorise la durabilité de l'agriculture au Manitoba en procurant des solutions pour la gestion des risques, une gamme de prêts ciblés et d'autres programmes fonciers.

Stabilisation du revenu agricole : verse la contribution du Manitoba dans le cadre de programmes de stabilisation visant à aider les agriculteurs à gérer des risques financiers importants pour leur exploitation agricole.

Remboursement de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles : offre un remboursement de la taxe scolaire appliquée aux terres agricoles.

Sous-crédits

Administration de la Société des services agricoles et coûts liés aux prêts

14,294	16,294
---------------	--------

Programme Agri-protection

51,999	50,004
---------------	--------

Indemnisation des dommages causés par la faune

4,118	3,544
--------------	-------

Moins les sommes récupérables d'autres postes :

Intérêt lié aux prêts

(16,400)	(15,600)
-----------------	----------

Agri-stabilité

16,693	19,688
---------------	--------

Agri-investissement

12,805	12,379
---------------	--------

Remboursement de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles

48,843 ^[1]	49,304
------------------------------	--------

Hygiène vétérinaire et protection des animaux : mesures d'intervention et préparation aux situations d'urgence

500	500
------------	-----

132,852	136,113
----------------	---------

Ventilation des dépenses

Autres dépenses

500	500
------------	-----

Subventions

132,352	135,613
----------------	---------

132,852 ^[2]	136,113
-------------------------------	---------

^[1] Le remboursement de 48 843 \$ de taxe scolaire applicable aux terres agricoles est une estimation fondée sur la valeur foncière. Le montant réel sera ajusté en fonction de l'élimination progressive de l'impôt foncier pour l'éducation.

^[2] L'écart s'explique par les exigences anticipées du programme de gestion des risques de l'entreprise, d'après les prévisions du gouvernement fédéral et la mise à jour normale pour la Société des services agricoles du Manitoba.

	2021-2022 milliers de \$	2020-2021 milliers de \$
	<hr/>	<hr/>
Division de la gestion et de l'assurance (03.4)		
Mise en œuvre de conditions propices à une santé optimale pour les personnes, les animaux et l'environnement grâce aux efforts de collaboration, dans le cadre de l'initiative Une seule santé (One Health), qui font progresser les intérêts du public et de l'industrie.		
<i>Sous-crédits</i>		
Salubrité et inspection des aliments	3,385	3,330
Hygiène vétérinaire et protection des animaux	9,479	8,455
Agro-ressources	5,143	4,967
Programme d'encouragement à l'agriculture durable	1,500	1,500
Moins : sommes récupérables d'autres postes	(1,500)	(1,500)
	<hr/> 18,007	<hr/> 16,752
<i>Ventilation des dépenses</i>		
Salaires et avantages sociaux	12,216	11,765
Autres dépenses	5,627	4,973
Subventions	164	14
	<hr/> 18,007 ^[1]	<hr/> 16,752

^[1] L'écart s'explique par l'amélioration du programme de protection des animaux.

	2021-2022 milliers de \$	2020-2021 milliers de \$
Production et développement économique (03.5)		
Mise en œuvre des conditions propices à l'accélération du développement économique durable des ressources hydriques, foncières, fauniques, halieutiques et forestières ainsi que des écosystèmes du Manitoba.		
<i>Sous-crédits</i>		
Promotion de l'industrie	5,086	5,119
Agriculture primaire	8,222	8,180
Transformation des aliments et des produits agricoles	4,759	3,369
	18,067	16,668
<i>Ventilation des dépenses</i>		
Salaires et avantages sociaux	13,239	12,009
Autres dépenses	2,997	2,614
Subventions	1,736	1,850
Subventions en capital	95	195
	18,067 ^[1]	16,668

^[1] L'écart s'explique par la conversion du Centre de développement de produits alimentaires, auparavant un organisme de service spécial, en une section du Ministère.

	2021-2022 milliers de \$	2020-2021 milliers de \$
Gestion des ressources hydriques et biodiversité (03.6)		
Mise en œuvre des conditions propices à l'accélération du développement économique durable des ressources hydriques, foncières, fauniques, halieutiques et forestières ainsi que des écosystèmes du Manitoba.		
<i>Sous-crédits</i>		
Administration	741	592
Sciences de l'eau et gestion des bassins hydrographiques	4,158	4,159
Faune et pêche	11,889	11,780
Terres domaniales	4,841	4,158
Aide aux districts de conservation et à la gestion des bassins hydrographiques	5,873	5,520
Initiatives de gestion des ressources hydriques	476	581
Forêts et tourbières	8,601	8,489
Aide au transport pour les pêcheurs du Nord	410	410
Plants pour la régénération forestière	345	345
Application de la loi en matière de ressources	15,909	15,585
	53,243	51,619
<i>Ventilation des dépenses</i>		
Salaires et avantages sociaux	29,058	29,022
Autres dépenses	17,782	16,057
Subventions	6,403	6,540
	53,243 ^[1]	51,619

[1] L'écart s'explique par la hausse des exigences entourant les subventions tenant lieu de taxes, le soutien de l'initiative Night Hunting visant à interdire la chasse illégale et l'essor du programme d'aide des districts de conservation et des bassins hydrographiques.

	2021-2022 milliers de \$	2020-2021 milliers de \$
Développement des ressources (03.7)		
Mise en œuvre de conditions qui permettent d'accélérer le développement économique durable des ressources minières, pétrolières et gazières, et la production d'agrégats au Manitoba.		
Sous-crédits		
Services de réglementation	6,440	6,350
Aménagement du territoire et exploitation des ressources	3,222	2,503
Services géologiques	4,454	3,991
Conseils et commissions	47	47
	14,163	12,891
Ventilation des dépenses		
Salaires et avantages sociaux	6,324	6,122
Autres dépenses	7,439	6,369
Subventions	400	400
	14,163 ^[1]	12,891

^[1] L'écart s'explique par le financement accru des consultations Couronne-Autochtones et la participation aux initiatives fédérales-provinciales de collaboration géoscientifique.

Dépenses non affectées

Réserve pour les coûts relatifs aux immobilisations qui ne requièrent pas de poste budgétaire puisque le décaissement était approprié lors d'un exercice précédent.

Ventilation des dépenses

Amortissement	1,035	809
---------------	--------------	-----

Analyse des risques

Le ministère de l'Agriculture et du Développement des ressources attache de l'importance à une gestion et un développement durables et responsables des ressources. Cela se traduit par un engagement ferme à établir une culture de gestion des risques solide, soutenue par un cadre de la fonction de contrôleur et une direction dévouée.

Le ministère gère ses risques conformément à son plan de la fonction de contrôleur en tenant compte de tous les aspects de la politique de gestion des risques du gouvernement du Manitoba. Le ministère doit a) mettre l'accent sur la prévention et la réduction des pertes et les méthodes de transfert des risques; b) bien définir les risques; c) adopter des stratégies d'atténuation ou de réduction; d) obtenir les approbations nécessaires.

Une gouvernance responsable est essentielle à la gestion des risques. À la suite de son remaniement, le ministère renouvelle son engagement à tirer parti des ressources en vue d'une compréhension commune des risques et d'une culture de la gestion des risques.

Le cadre de la fonction de contrôleur du ministère prévoit des activités précises à entreprendre pour remplir les obligations en matière de gestion des risques :

- Tirer parti du cycle de planification annuel des services d'audit interne et de consultation pour examiner les priorités du ministère et recommander des domaines d'évaluation des risques.
- Mobiliser le comité d'audit du ministère pour superviser l'évaluation, l'identification et l'atténuation des risques.
- Coordonner l'établissement de niveaux de tolérance au risque en fonction de chaque type de risque.
- Créer une culture de gestion des risques basée sur une communication régulière et efficace avec le personnel.
- Surveiller les principaux éléments de l'évaluation et de la gestion des risques intégrés dans les activités de planification financière et de contrôle à l'intérieur du ministère, ainsi que dans les contrôles des dépenses.
- Évaluer et mesurer les risques en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leurs incidences possibles.
- Veiller à ce que les contrôles et les processus internes soient examinés, documentés, communiqués et adoptés afin de minimiser les risques identifiés.
- Établir des protocoles pour rapporter les incidents causant des pertes ou des dommages.
- Examiner les risques et les responsabilités en matière d'assurance et veiller à l'application uniforme des processus.
- Prendre et mettre en œuvre diligemment des décisions qui minimiseront les effets négatifs des pertes accidentelles ou imprévues sur les buts et les objectifs du ministère.
- Examiner les nouveaux processus/activités afin d'identifier les risques et d'élaborer des stratégies d'atténuation des risques.
- Intégrer des processus et des procédures pour soutenir la gouvernance et faciliter la gestion des risques identifiés.

Dans le cadre des efforts constants en matière de gestion et d'amélioration continue, le plan de la fonction de contrôleur du ministère est régulièrement révisé et mis à jour pour qu'il corresponde au contexte de risque actuel.

Annexes

Responsabilités du ministre de l'Agriculture et du Développement des ressources du Manitoba

Agriculture et Développement des ressources Manitoba a la responsabilité de fournir aux programmes gouvernementaux une vaste gamme de services de soutien centralisés. Les services appartiennent aux catégories générales d'approvisionnement central et de services fonciers.

Le ministère est régi par les lois suivantes de la Codification permanente des lois du Manitoba :

Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles

Loi sur la Société des services agricoles du Manitoba

Loi sur les sociétés agricoles

Loi sur les accords de conservation (la responsabilité devrait être transférée au ministère en 2021)

Loi sur les agents de conservation (la responsabilité devrait être transférée au ministère en 2021)

Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural (à l'exception de l'article 9, dans la mesure où elle porte sur les Possibilités de croissance en milieu rural, les subventions d'infrastructure ou les Initiatives de développement économique rural)

Loi sur les agronomes

Loi sur le soin des animaux

Loi sur les maladies des animaux

Loi sur la responsabilité à l'égard des animaux

Loi sur les abeilles

Loi sur l'Association des éleveurs de bétail

Loi sur les terres domaniales

[art. 1, 5 et 5.1, al. 7(1)c), art. 7.1.1, par. 7.2(1) à (3), al. 7.3(2)c), art. 7.4 à 7.6, art. 8, par. 12(2), 13(1) et (2), par. 13.1(1), art. 19, 22, 27 à 29 et 35] [art. 4, al. 5(1)f), k) et l), par. 5(4), art. 6 et 6.1, al. 7(1)a), b), d) et e), par. 7(2) à (6), art. 7.1, par. 7.3(1) et (3) à (5), art. 10, par. 13.1(1), art. 14, 16 à 18, 21, 22, par. 23(3), art. 24, par. 25(1) et (2) et art. 26 à 35, mais en n'incluant pas les aliénations de terres domaniales autres que l'établissement de droits ou loyers ou la délivrance de permis d'exploitation]

Loi sur les produits laitiers

Loi sur les espèces et les écosystèmes en voie de disparition

Loi sur la protection des exploitations agricoles familiales

Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire

Loi sur les régimes d'assurance-revenu agricole

Loi sur la propriété agricole

Loi sur les machines et le matériel agricoles

Loi sur la protection des pratiques agricoles

Loi sur la commercialisation des produits agricoles

Loi sur le Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune

Loi sur la pêche

Loi sur l'aide aux pêcheurs et sur la responsabilité en matière de pollution (la responsabilité devrait être transférée au ministère en 2021)

Loi sur la salubrité des aliments (Cette loi n'est pas encore en vigueur. Le jour d'entrée en vigueur de la Loi sera fixé par proclamation.)

Loi sur les forêts
Loi sur la protection de la santé des forêts
Loi sur la vente des fruits et légumes
Loi sur les eaux souterraines et les puits [sauf en ce qui concerne la planification, la construction ou l'exploitation des ouvrages de régularisation des eaux provinciaux] (la responsabilité devrait être transférée au ministère en 2021)
Loi sur la réorganisation de la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba
Loi sur la mise en valeur des terres agricoles
Loi sur les animaux de ferme et leurs produits
Loi sur la diversification de l'industrie du bétail
Loi sur le contrôle du prix du lait
Loi sur les mines et les minéraux
Loi sur l'indemnisation consécutive à l'exploration minière ou métallurgique
Loi sur le transfert des ressources naturelles du Manitoba
Loi de 1938 relative à la convention sur les ressources naturelles
Loi portant ratification d'une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba
Loi modifiant la Loi sur le transfert des ressources naturelles du Manitoba
Loi de 1963 modifiant la Loi sur le transfert des ressources naturelles du Manitoba
Loi sur la destruction des mauvaises herbes
Loi sur le pétrole et le gaz naturel
Loi de la taxe sur la production de pétrole et de gaz
Loi sur les produits agricoles biologiques
Loi sur la gestion des tourbières
Loi sur les produits antiparasitaires et les engrais chimiques
Loi sur les parasites et les maladies des plantes
Loi sur la protection des ours polaires (la responsabilité devrait être transférée au ministère en 2021)
Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences [partie III.1 et article 1 et partie VI puisqu'elles se rapportent à des sujets couverts dans la partie III.1]
Loi sur les droits de surface
Loi sur l'arpentage [Partie II]
Loi sur la médecine vétérinaire
Loi sur le Fonds des bourses d'études vétérinaires
Loi sur les soins vétérinaires
Loi sur la protection des eaux (la responsabilité devrait être transférée au ministère en 2021)
Loi sur les districts hydrographiques [auparavant la Loi sur les districts de conservation]
Loi sur la conservation de la faune
Loi sur le riz sauvage [à l'exception du par. 8(2), des art. 10 à 13, 15, 16 et 18 à 23, et du par. 31(e)]
Loi sur les associations de femmes

En outre, les politiques propres aux programmes ministériels sont consignées dans le General Manual Administration et divers catalogues et publications du gouvernement du Manitoba.

Glossaire

Cible – La cible représente le résultat désiré d'une mesure de rendement. Les cibles fournissent aux organisations un retour d'information sur leur rendement.

Énoncé de mission – L'énoncé de mission définit la vocation essentielle de l'organisation, c'est-à-dire sa raison d'être, et traduit les motivations des employés à s'engager dans le travail de l'organisation. Les énoncés de mission efficaces sont inspirants, tournés vers le long terme et faciles à comprendre et à communiquer. L'énoncé de mission provincial est « Le Manitoba évalue ses progrès ».

Harmonisation – Processus qui permet à tous les employés de voir comment leurs activités quotidiennes sont conformes aux valeurs de l'organisation et comment en vivant conformément à ces valeurs ils contribuent à la réussite globale. Favoriser l'harmonisation amène les employés à travailler à la réalisation d'une vision ou d'un objectif commun.

Mesure – Norme utilisée pour évaluer et communiquer le rendement par rapport aux résultats attendus. Les mesures sont habituellement de nature quantitative et sont données en chiffres, en dollars, en pourcentages, etc. Les mesures de déclaration et de suivi aident une organisation à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre efficace de la stratégie.

Objectif – L'objectif est une déclaration concise qui décrit les choses précises qu'une organisation doit bien faire pour mettre en œuvre sa stratégie. Les objectifs commencent souvent par un verbe d'action comme augmenter, réduire, améliorer ou atteindre. Les schémas stratégiques sont formés entièrement d'objectifs. « Renforcer le respect dans nos milieux de travail » est un exemple d'objectif dans le schéma stratégique du gouvernement.

Perspective – Dans le contexte d'un tableau de bord équilibré, la perspective se rapporte à une catégorie d'objectifs de rendement (la plus haute catégorie de mesures à laquelle les sous-mesures ou les principaux indicateurs de rendement se rattachent). Les quatre perspectives habituelles sont la perspective financière, la perspective client, la perspective processus interne et la perspective apprentissage et développement.

Production en cascade – Processus d'élaboration de tableaux de bord harmonisés pour l'ensemble d'une organisation. Chaque niveau de l'organisation élaborera des tableaux de bord fondés sur les objectifs et les mesures des groupes dont il relève qu'il peut influencer. La production en cascade permet à chaque employé de contribuer aux objectifs organisationnels généraux.

Schéma stratégique – Le schéma stratégique est une représentation visuelle d'une page illustrant ce qui doit être bien fait pour mettre en œuvre la stratégie. Les schémas stratégiques rendent compte des objectifs de rendement englobant les quatre perspectives, qui ensemble énoncent les choix stratégiques de l'organisation.

Stratégie – Grandes priorités adoptées par une organisation en fonction de son environnement opérationnel et de sa mission. À l'intérieur du système de tableau de bord équilibré, les objectifs et les mesures de rendement doivent tous s'harmoniser avec la stratégie de l'organisation.

Valeurs – Les valeurs représentent les convictions profondes de l'organisation, qui se manifestent dans les comportements quotidiens de tous les employés. Les valeurs d'une organisation constituent une déclaration explicite du comportement attendu de chacun. Les valeurs doivent perdurer et constituer une source constante de force pour une organisation.

Vision – Une vision forte fournit à chaque membre d'une organisation une représentation mentale commune qui contribue à donner forme à l'avenir souvent abstrait qui s'annonce. Une vision claire donne une idée de ce que l'organisation entend devenir à terme, c'est-à-dire dans cinq, dix ou quinze ans. Cette affirmation doit donner une image la plus concrète possible de l'état désiré et servir de base à la formulation des stratégies et des objectifs. La vision oriente ainsi le travail à effectuer. Elle devrait indiquer pourquoi le travail effectué est important.